

Compte rendu de la séance ordinaire du 21 janvier 2022

Présents : HAMM Ernest, RICHERT Frédéric, MOTSCH Grégory, LOUTRE Franck, GEORGES Martine, GEORGES Michel

Absents excusés : MAHDADI Jordan (présent à partir de la délibération n°2022-01-02), MARTIN Yannick

Procurations : ELLMANN Pierre par RICHERT Frédéric, HECKEL Fanny par HAMM Ernest

Secrétaire de la séance: LONGFORT Aurélie

Public présent : ./.

Ordre du jour:

- Désignation du secrétaire de séance
- Modification de la délibération n°2021-12-12 du 9/12/2021 : Vente de la parcelle section 03 n°167/80
- Paiement d'heures complémentaires à un agent communal
- Vieux Chemin : convention constitutive d'un groupement de commande avec la communauté de communes
- Demande de subvention "Ambition Moselle" pour le projet de réfection de la rue "Vieux Chemin"
- Demandes de subvention à la Région Grand Est et à notre fournisseur d'électricité pour la pose d'une borne électrique à l'aire de stationnement
- Mise en conformité de la carte communale
- Décisions du Maire
- Divers - informations

Le Maire ouvre la séance à 19h35 et annonce les procurations.

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la réunion du 9 décembre 2021 en signant le registre des délibérations.

Délibérations du conseil:

Délibération n° 2022 01 01 : Désignation du secrétaire de séance

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Aurélie LONGFORT, secrétaire de mairie, est nommée secrétaire de séance du Conseil Municipal.

Pour : 8 Contre : 0 Abstentions : 0

Le Conseiller Municipal M. Jordan MAHDADI, entre en séance à 19h40.

Délibération n° 2022 01 02 : Modification de la délibération n°2021-12-12 du 9/12/2021 : vente de la parcelle section 03 n°167/80

A la demande du notaire et de la sous-préfecture, il convient de modifier la délibération comme suit :

Après en avoir délibéré et statuant à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- constate la désaffectation de la petite parcelle située sur le Ban de la Commune de BERLING, cadastrée :
Section 3 N°167/80, lieudit "Village" avec 0,93 are pré/sol (quatre-vingt-treize centiares) ;
- prononce le déclassement de ladite parcelle ;
- décide de la vendre à M. Patrick SCHIER et Mme Béatrice LEHMANN, demeurant ensemble à HANGVILLER (57370), la Rue Principale, moyennant le prix de 3.500 € TTC l'are, soit un prix net vendeur de trois mille deux cent cinquante-cinq euros (3.255 €), payable comptant le jour de la signature de l'acte.
Les frais de l'acte de vente étant à la charge exclusive de l'ACQUEREUR.
- autorise le Maire à signer l'acte de vente.

Pour : 9 Contre : 0 Abstentions : 0

Délibération n° 2022 01 03 : Paiement d'heures complémentaires à un agent communal

Vu la délibération n°2020-07-23 du 30 juillet 2020, le conseil municipal ayant décidé d'étudier au cas par cas la situation des agents ayant effectué des heures complémentaires,

Considérant la nécessité de payer à certains agents employés à temps non complet des heures complémentaires effectuées au-delà du temps de travail prévu afin de rémunérer des temps de travail ponctuellement effectués sur demande de l'autorité territoriale,

Considérant que Mme Aurélie LONGFORT, employée en tant que secrétaire de mairie a effectué 45 heures complémentaires ces dernières semaines,

Après avoir délibéré et statuant à l'unanimité, le Conseil Municipal, décide de payer 45 heures complémentaires à Mme Aurélie LONGFORT.

Pour : 9 Contre : 0 Abstentions : 0

Le Maire évoque la difficulté pour notre secrétaire de rattraper le temps consacré à tous nos dossiers spécifiques : subventions, marchés, permis de construire, etc... Ayant constaté la charge de travail toujours plus importante pour les mairies et leurs secrétaires (dématérialisation, compétences des communes, etc...), il propose d'augmenter son temps de travail actuellement de 20 heures hebdomadaires à 21 heures. Il demande au Conseil Municipal s'il veut bien ajouter cette délibération qui donne son accord à l'unanimité.

Délibération n° 2022 01 04 : Modification du temps de travail du poste de secrétaire de mairie

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3 et 34 ;

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 30 juillet 2020 ;

Considérant la nécessité de créer et supprimer un emploi de secrétaire de mairie, au grade de rédacteur principal 2ème classe, en raison de la charge de travail toujours plus grande et des heures complémentaires nécessaires pour accomplir toutes ses tâches,

Le Maire (ou le Président) propose à l'assemblée,

La création d'un emploi de secrétaire de mairie, au grade de rédacteur principal 2ème classe, permanent à temps non complet soit 21/35^e.

La suppression d'un emploi de secrétaire de mairie, au grade de rédacteur principal 2ème classe, permanent à temps non complet soit 20/35^e.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1er février 2022.

FILIERE	CADRE D'EMPLOI	GRADE	ANCIEN EFFECTIF (nombre)	NOUVEL EFFECTIF (nombre)	DUREE HEBDOMADAIRE
Administrative	Rédacteur territorial	Rédacteur Principal 2ème classe	0	1	21h
Administrative	Rédacteur territorial	Rédacteur Principal 2ème classe	1	0	20h

Si l'emploi ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent contractuel dont les fonctions relèveront de la catégorie B dans les conditions fixées par l'article 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade de rédacteur principal 2ème classe, sur la base du 8ème échelon.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et statuant à l'unanimité,

DECIDE d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget.

Pour : 9 Contre : 0 Abstentions : 0

Délibération n° 2022 01 05 : Vieux Chemin : convention constitutive d'un groupement de commande avec la communauté de communes

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et statuant à l'unanimité,

- autorise le Maire à signer la convention constitutive de groupement de commande avec la communauté de communes du Pays de Phalsbourg en vue de permettre aux deux entités de bénéficier d'économies et de mutualiser les procédures de passation des marchés pour les travaux de réfection de la rue "Vieux Chemin".

La convention est annexée à la présente délibération.

Pour : 9 Contre : 0 Abstentions : 0

Délibération n° 2022 01 06 : Demande de subvention "Ambition Moselle" pour le projet de réfection de la rue "Vieux Chemin"

Le Maire présente, après étude et consultation de différents devis avec la commission travaux, les devis retenus d'un montant maximum global de 98 121,13€ HT pour le projet : **aménagement de la**

rue "Vieux Chemin" en espace partagé, 2ème phase : travaux de sécurisation, réfection et terrassement du trottoir avec enfouissement des réseaux secs.

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il souhaite solliciter une subvention exceptionnelle au titre du dispositif "Ambition Moselle" proposé par le Département de la Moselle.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré et statuant à l'unanimité, autorise le Maire à déposer la demande de subvention et à entreprendre les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet.

Pour : 9 Contre : 0 Abstentions : 0

Délibération n° 2022 01 07 : Demande de subvention à l'ADEME - Région Grand Est pour la pose d'une borne électrique à l'aire de stationnement

Le Maire présente, après étude et consultation, le devis retenu d'un montant global de 7 900€ HT pour le projet : **pose d'une borne électrique à l'aire de stationnement.**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il souhaite solliciter une subvention exceptionnelle à l'ADEME - Région Grand Est au titre du programme "Climaxion".

Le Conseil Municipal après avoir délibéré et statuant à l'unanimité, autorise le Maire à déposer la demande de subvention et à entreprendre les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet.

Pour : 9 Contre : 0 Abstentions : 0

Délibération n° 2022 01 08 : Demande de subvention Advenir pour la pose d'une borne électrique à l'aire de stationnement

Le Maire présente, après étude et consultation, le devis retenu d'un montant global de 7 900€ HT pour le projet : **pose d'une borne électrique à l'aire de stationnement.**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il souhaite solliciter une subvention exceptionnelle à notre fournisseur d'électricité au titre du programme "Advenir".

Le Conseil Municipal après avoir délibéré et statuant à l'unanimité, autorise le Maire à déposer la demande de subvention et à entreprendre les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet.

Pour : 9 Contre : 0 Abstentions : 0

Délibération n° 2022 01 09 : Mise en conformité - révision de la carte communale

Le maire présente l'opportunité et l'intérêt pour la commune de réviser sa carte communale. En effet, à la demande de la Préfecture, la direction départementale des territoires de la Moselle avec le PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural) ont procédé à l'analyse des documents d'urbanisme. Le maire présente et détaille la « fiche individualisée » de notre commune élaborée par le SCotSAR schéma de cohérence territoriale de l'arrondissement de Sarrebourg, et présente le plan de révision proposé par la commune, approuvé par le SCoT après des réunions de travaux.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L. 160-1 et suivants, et R. 161-1 et suivants ;

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Considérant que la révision de la carte communale présente un intérêt évident pour assurer une meilleure gestion du développement communal,

Après en avoir délibéré et statuant à l'unanimité, décide :

- de prescrire la révision de la carte communale sur l'ensemble du territoire communal
- d'habiliter le Maire pour représenter la commune aux réunions de travail ;
- de donner autorisation au Maire pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestation ou de service concernant la révision de la carte communale ;
- de solliciter de l'État, pour les dépenses liées à la révision de la carte communale, une dotation, en application des dispositions financières définies à l'article L. 132-15 du code de l'urbanisme ;
- décide d'associer le conseil départemental à la révision de la carte communale et de solliciter auprès de lui la subvention afférente.

Pour : 9 Contre : 0 Abstentions : 0

Décisions du Maire

Vente du dernier terrain de construction dans le lotissement à M. ARNOLD le 16 décembre 2021.

Décisions d'urbanisme :

- Permis de construire accordé à M. et Mme ANDRE, pour la construction d'une maison individuelle au 2 rue du Chemin de Fer, le 20 janvier 2022.

Divers - informations

- Anniversaire : Adolphe BEYER 85 ans

- Activités du Conseil Municipal : le Maire remercie encore tous ceux qui ont participé à ces activités
 - Distribution des cadeaux de Noël aux enfants le 18 décembre 2021.
 - Décors de Noël : le montage a eu lieu le 27 novembre 2021. Les figurines de la crèche ont été volées dans la nuit du 14 au 15 décembre 2021. Le Maire a porté plainte à la gendarmerie. Une enquête est en cours.
Le démontage des décors a eu lieu le 8 janvier 2022.
 - Concours maisons fleuries et illuminations de Noël : un courrier sera envoyé aux gagnants et ils seront invités à la fête des aînés pour recevoir leur lot.
 - Bulletin municipal : la distribution aux habitants a été réalisée les 20 et 21 janvier 2022.
- Organisation d'une fête au village : Proposition de modifier la date de la Kirb actuellement le 1er dimanche de novembre au 2ème dimanche de septembre avec une grande fête du village. Cette proposition sera étudiée par la commission sociale.
Dans cet objectif, le Maire évoque l'opportunité de créer ou d'aider à créer une nouvelle association dans le village.
- Flash info - plusieurs informations à transmettre aux habitants:
 - Fête des aînés, avec apéritif nouveaux habitants : prévue le 6 février sera reportée au 20 mars si la situation sanitaire le permet.
 - Recherche d'un candidat "Citoyen Référent" à la participation citoyenne
 - Recherche de candidats - assesseurs pour les élections 2022
- Compte-rendu des travaux:
 - Démolition - aire de stationnement : signatures des devis crépi et bardage.
 - Vieux Chemin : un bureau d'étude sera choisi prochainement pour l'étude d'ingénierie du projet de voirie (hors réseaux) et l'enfouissement des réseaux secs.
- Plan communal de sauvegarde et document d'information communal sur les risques majeurs: en cours d'élaboration.

- École: le 17 décembre 2021 a eu lieu une réunion en visioconférence pour le RPI, à Vesheim, avec le responsable transport de la Région concernant le financement du ramassage scolaire pendant la pose méridienne. Le transport sera encore pris en charge par la Région pour l'année 2022/2023.

Nous avons reçu un courrier du Directeur académique : A la rentrée 2022, l'inspecteur académique maintiendra les 5 postes alloués au regroupement.

L'institutrice est absente pour maladie depuis ce jour, le 21 janvier mais remplacée. L'aide maternelle est également malade. Elle n'est pas remplacée mais le Maire de Berling assure la surveillance du transport en bus des élèves de maternelle.

- Convocation au Tribunal Paritaire le mardi 18 janvier 2022 à METZ concernant le défaut de paiement du fermage depuis 2014 d'un exploitant administré. Les titres ont été soldés le 17/11 excepté le titre 2021. Reste sur la liste des non valeurs, un titre du 5/05/2017 de 47,20€. L'affaire n'a pas été jugée et a été renvoyée à une prochaine audience le 15 mars 2022. Le Conseil Municipal devra délibérer à la prochaine réunion pour décider s'il maintient ou non sa décision de rompre le bail de fermage.

- Affaire usoir communal Commune / LECKLER / BEYER : conclusion du jugement rendu le 29 décembre 2021 par le Tribunal Judiciaire de METZ : la demande de la famille LECKLER a été rejetée, déclarée recevable mais infondée.

- Réunion CUMA (Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole) : le Conseil Municipal est d'accord pour mettre à disposition la salle d'activités le vendredi 28 janvier à 13h30.

- Courrier de l'UTT: signalement d'un regard sur la D161F en face du cimetière. Une réfection est à prévoir.

- Informations préalables de travaux : curage sur la D161D le 21 janvier, recherche AAP et le 31 janvier 2022, recherche amiante.

- Elections Présidentielle les 10 et 24 avril et législatives les 12 et 19 juin 2022 : préparation et organisation des tours de garde prochainement.

- Prochaines réunions du Conseil Municipal prévues : 4/03, 8/04, 20/05 et 1/07/2022.

Le Maire clôt la séance à 22h00.

Compte-rendu établi par Ernest HAMM, Maire. Berling, le 25 janvier 2022.

